

**J.A. 1000 Lausanne 1**  
Hebdomadaire romand  
N° 345 15 janvier 1976  
Treizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Pierre Moor

345

# Domaine public

## Pour oublier

Comme tous les Chinois vus d'ici, tous les films américains se ressemblent dans les circuits commerciaux habituels; du moins, « Rollerball » et « Les trois jours du Condor ».

Chacun a vu « Les trois jours du Condor », et se rappelle comment Robert Redford échappe victorieusement aux assauts des services de contre-espionnage lancés à sa poursuite. Mais on n'est peut-être pas allé voir « Rollerball ». A tort : mise en scène efficace, sans temps morts (mais avec beaucoup de cadavres), même excellent jeu d'acteurs. C'est l'histoire d'un Empire quelque peu futuriste, dont un peuple anonyme « fonctionne » parce qu'on lui donne en pâture un sport sanglant, le rollerball : « panem et circenses ». Un joueur — James pour les intimes — y est un tel virtuose qu'il devient une vedette mondiale. Et parce que, dans cette société, personne ne doit être autre chose qu'un rouage, les puissances tentent de l'éliminer. Sans succès : James l'emporte.

Ces deux films — et beaucoup d'autres — sont bâtis sur le même modèle et racontent exactement la même histoire. Un homme seul, encouragé au moment psychologique par la présence d'une femme, vainc le « système » qui voulait l'écraser. Passera-t-on sur les invraisemblances anecdotiques ? Normalement, James aurait dû être la première victime, non le seul survivant du jeu. Normalement, Redford, rat de bibliothèque fantaisiste, n'aurait pas dû savoir manipuler un central téléphonique avec une pareille maîtrise. L'invraisemblance fondamentale est d'ailleurs, et elle explique les défauts de l'anecdote. Jamais un homme seul n'a vaincu un système : du moins dans la réalité. Pour qu'il puisse le faire, il faut donc raconter des histoires.

On ne comprend pas, dans ces films, le sens réel des jeux de cirque pseudo-sportifs actuels, ni des réseaux d'espionnage. Simplement, on voit un héros, héros malgré lui peut-être, mais peu im-

porte : seul contre le mal. Et le mal est battu. Le meilleur gagne.

C'est donc en pleine mythologie que l'on nage. Et la mythologie, ça sert précisément à faire oublier le décalage entre une sinistre réalité et le paradis. Que les gens aient le sentiment déprimant d'être des rouages anonymes, manœuvrés, le cas échéant liquidés par des systèmes différents par le nom, mais équivalents par leur puissance abstraite : on le sait. Et on sait également combien elle est alors rassurante, l'histoire du héros qui... Après cette berceuse, on peut s'endormir.

C'est à cette consommation-là que les mythologies sont affectées. C'est pourquoi aussi ces deux films sont de parfaits produits de consommation.

On pourra dire bien sûr que de tout temps le cinéma américain a tiré une partie de sa puissance d'évocation de son habileté à distiller cette forme d'évasion. Certes, mais lorsque ces mythologies (qui peuvent tout aussi bien être pornographiques), portées par les lois de l'industrie du septième art, envahissent à ce point le devant de la scène cinématographique qu'elles ne laissent pratiquement plus de place à d'autres images, il ne peut plus être question de la neutralité joyeuse du divertissement. Des films comme « Les trois jours du condor » ou « Rollerball » propagent le message d'un camp bien précis qui a droit de cité sans autre sur les écrans, le petit comme le grand.

D'autres spectacles, qui ne sont pas marqués du même sceau, peuvent avoir les pires difficultés pour trouver une certaine audience. N'a-t-on pas vu, à la fin de l'année passée, le dernier film du cinéaste suisse Richard Dindo « Des Suisses dans la guerre d'Espagne » censuré lors de son passage à la télévision suisse alémanique ? Les répliques intolérables ? Les anciens combattants suisses parlaient de la démocratie, par exemple : « A mon avis la démocratie est la meilleure forme de gouvernement qu'un peuple peut avoir; ou plutôt, elle pourrait l'être, si les sociétés industrielles n'imposaient pas leurs propres intérêts et n'influençaient pas directement les autorités »...

## Franches-Montagnes: une issue honorable pour le DMF

C'est une longue histoire, qui montre le peu d'intérêt porté par le Département militaire aux problèmes de l'agriculture.

1957: Le canton de Berne achète près de 300 hectares de prés, de pâturages et de forêts, situés dans les trois communes franc-montagnardes des Genevez, de Lajoux et de Montfaucon. Prix: 2 430 000 francs de l'époque. Devant l'inquiétude manifestée par la population locale, le Gouvernement déclare renoncer à toute affectation militaire de ces terrains.

1963: Le canton de Berne vend ce terrain au Département militaire fédéral pour la somme de 2 920 000 francs. But: établissement d'un centre fédéral du cheval. Mais les Francs-Montagnards se méfient; déjà à cette époque l'effectif des chevaux d'armée est en forte baisse et, à tout moment, le DMF pourrait modifier sans autre utilisation de son terrain.

### Demi-revirement

Face à l'action résolue du comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes, dans un climat de violences (attentats perpétrés par l'éphémère Front de libération jurassien) et de tensions (affaire des Rangiers), le DMF renonce à ses intentions et accepte de revendre le terrain aux trois communes intéressées.

Au cours de l'une des entrevues entre le DMF et les responsables des communes, le conseiller fédéral Gnägi lance à ses interlocuteurs: « Vous avez gagné votre pari! ». Loin de là, en réalité! Le prix fixé, en effet, par l'administration militaire, soit 3 860 000 francs, interdit tout retour de ces terrains à un usage agricole...

Les Francs-Montagnards ripostent par le biais d'une expertise de Denis Roy, économiste à l'Etat de Genève, qui estime à 750 000 francs la valeur de rendement agricole de la propriété.

A son tour, l'Union suisse des paysans, consultée, rend son verdict: valeur de rendement, 993 000 francs.

Entre-temps, les promoteurs offrent leurs « services ». Eux ont les moyens de rentabiliser un pareil investissement: les projets de centres touristiques fleurissent.

Mais la population ne se laisse pas séduire! Elle tient à contrôler le développement de sa région. Ce d'autant plus que le besoin en terrains agricoles est important.

### Ultimatum

29 octobre 1975: ultimatum du DMF au trois communes. Un délai est fixé au 31 décembre pour accepter d'entrer en pourparlers, un autre au 30 juin 1976 pour conclure l'« affaire » sur la base de trois millions de francs, payables dans les six mois qui suivront la signature.

Par le prix qu'il impose, le DMF empêche le retour de ces terrains à leur affectation primitive, l'agriculture. Les Francs-Montagnards n'ont donc pas encore gagné leur « pari », qui est de pouvoir disposer librement de leur sol, de leur instrument de travail.

Le Département militaire a échoué dans son projet de place d'armes. Il avait en son temps payé le prix fort. Maintenant, il refuse d'assumer le risque de son entreprise et veut le faire supporter à trois communes qui abritent à peine 1500 habitants!

Les Francs-Montagnards sont prêts à payer un million pour recouvrir leur bien.

Le DMF va-t-il encore longtemps renâcler pour une différence ridicule de deux millions, ridicule quand on sait que plusieurs dizaines de millions ont été, par exemple, dilapidés dans l'évaluation de l'avion « Corsair » que l'aviation militaire ne verra jamais?

### Un poumon indispensable

Il est même permis de rêver.

Les Franches-Montagnes sont un poumon indispensable pour près de 500 000 citoyens. Le soin que prennent ses habitants à préserver cette région est une tâche d'intérêt national.

Déjà pour cette raison, la Confédération pourrait faire don de ces terrains aux trois communes concernées.

Ce geste ne serait pas de trop, au moment où se crée le nouveau canton du Jura, pour faire oublier quelque peu la coupable passivité de la Confédération dans la longue lutte des Jurassiens pour conquérir leur indépendance.

Lors d'une entrevue avec les communes en 1970, M. Gnägi n'a-t-il pas avoué: « Ce que je veux, c'est la paix, enfin la paix! ». Il l'aurait enfin et pourrait terminer son « règne » sur une note honorable.

## Produits pharmaceutiques: des prix en liberté

L'office intercantonal de contrôle spécialisé dans les prix des médicaments a du pain sur la planche: son but, obtenir une plus grande transparence sur les marges de bénéfices de l'industrie pharmaceutique et sur les pourcentages dévolus aux pharmacies et aux drogueries.

A première vue, une tâche énorme et impossible à mener à bien! Et pourtant l'enjeu est exceptionnellement important: il y va de tout un volet de la politique de la santé, déjà mis à jour partiellement à l'étranger par des analyses de la « surconsommation » et de la « surproduction » pharmaceutiques, mais resté jusqu'ici sans écho réel dans notre pays. Ce silence s'explique du reste fort bien; les bases légales manquent pratiquement, qui pourraient permettre l'établissement des statistiques les plus élémentaires dans ce domaine.

Les producteurs, les grossistes et les détaillants sont donc fondés à respecter un mutisme presque absolu sur leurs marges de bénéfices; et l'on se contente, du côté officiel, d'opérer un « contrôle » très large, en stigmatisant çà et là les prix qui paraissent nettement exagérés, voire usuriers (sur la base de normes datant de la Seconde Guerre mondiale), en tentant des comparaisons hasardeuses.

ses avec les prix en vigueur à l'étranger, en essayant d'extrapoler à partir de calculs tenant compte de l'utilité de tel ou tel médicament, de sa valeur propre et des frais inhérents au développement de la recherche le concernant, ainsi que des investissements consentis pour sa commercialisation.

---

*Selon une enquête menée par une usine allemande spécialisée dans la production pharmaceutique, 1017 nouveaux médicaments sont apparus sur le marché médical entre 1961 et 1973.*

*Parmi les pays les plus prolifiques, les Etats-Unis se situent, comme il se doit, à la première place. Le « score » américain : 247 nouveaux médicaments (23,9 % du total).*

*Suivent dans l'ordre, la France avec 213 (20 %) inventions, la République fédérale allemande avec 133 (12,9 %), le Japon avec 98,9 (9,6 %), la Suisse avec 80 (7,8 %) et l'Italie avec 66 (6 %). Une réserve : s'agit-il toujours de « percées » thérapeutiques ou a-t-on compté aussi les variantes de médicaments connus ?*

---

Les points de repère élémentaires font donc défaut, qui fonderaient un contrôle efficace du prix des médicaments. Et pourtant les indices de la nécessité urgente d'une telle entreprise ne manquent pas. S'il fallait n'en citer qu'un seul : d'octobre 1974 à octobre 1975, les prix finals du groupe « matériel sanitaire et médicaments » ont augmenté de 9,3 %, alors que, parallèlement et pour la même période, l'indice des prix à la consommation laissait apparaître une hausse de 4,8 % ; toujours pour les mois examinés, les prix de gros des produits pharmaceutiques ne marquaient une baisse que de 0,3 %, alors que l'indice des prix de gros descendait, lui, de 5,8 %...

A vrai dire, même devant de tels faits, les spécialistes, faute de données, en sont réduits aux hypothèses. La comparaison avec la République fédérale allemande est-elle valable à ce chapitre ? Alors les marges des grossistes et des détaillants

helvétiques sont en tout cas plus hautes que celles de leurs collègues d'outre-Rhin. Selon son schéma usuel d'interprétation des tarifs, l'office intercantonal précité compte, en moyenne, que le prix de base des médicaments est multiplié par 3,6 lorsqu'il parvient sur les comptoirs de vente. Etape après étape, en remontant la chaîne, cela donne au moins les marges suivantes : le prix de base (matériel, fabrication et emballage) plus une marge brute de 100 % (comprenant les frais d'expédition et la publicité) et l'on aboutit au prix dit de fabrication ; les grossistes, eux, s'adjugent une marge de 20 % supplémentaire (en RFA, 14 -

15 %), et c'est le prix de gros proposé aux pharmaciens et aux droguistes qui, eux, s'assurent encore une marge de 33 à 50 % (plus souvent 50 que 33, selon les calculs finals de l'office ; en RFA, cette marge est aujourd'hui limitée à 39 %, et un projet de loi à l'étude permettra de la diminuer encore d'environ 3 %)...

Jusqu'ici, M. Prix ne s'est guère attaqué aux produits pharmaceutiques (ni à la « para-pharmacie » où les exagérations sont encore plus criantes), la nouvelle législation votée par le Parlement lui permettra-t-elle d'intervenir dans ce secteur et de donner des armes à l'office de contrôle ?

---

## M. Rentchnick et Illich : à côté de la cible

Le docteur Rentchnick est l'homme des relations publiques de la profession médicale. La radio et la télévision font fréquemment appel à lui. Sous le pseudonyme d'Esculape, il tient chronique dans la « Tribune de Genève » ; il rédige encore le journal « Médecine et Hygiène ».

Le docteur Rentchnick s'affole. Il ne supporte pas les critiques qui se sont fait jour ces derniers temps contre l'institution médicale. Sa cible principale : Ivan Illich. Ses armes : les attaques « ad personam ».

Déconsidérer la personne dispense de prendre en considération les idées.

Quand il cite l'auteur de « Nemesis Médicale », le docteur Rentchnick ne manque jamais de souligner qu'il s'agit d'un névropathe et d'un défroqué (« Médecine et Hygiène », No 1161 / 17 septembre 1975 ; « Tribune de Genève », 5 janvier 1976).

Le médecin genevois pratique également l'amalgame, cette technique connue déjà des sophistes, qui permet de rallier à son point de vue les majorités les plus hétéroclites. Le camp de

l'anti-médecine devient donc celui des idéologues, des sociologues et des politiciens aidés par des éditeurs opportunistes... Si encore les critiques se bornaient à l'aspect scientifique de la médecine ; mais non, on va jusqu'à s'attaquer à ses structures sociales et économiques... On fait de la politique... Ainsi, parmi les ouvrages les plus typiques de l'anti-médecine, on trouve « Les trusts du médicament » et « Le guide des médicaments les plus courants » !

Le docteur Rentchnick ne craint pas les raccourcis brillants : partir d'Illich pour aboutir au système de santé des pays de l'Est ne lui fait pas peur. Là, deux conseils à Esculape, s'il est permis : lisez Illich tout d'abord, puis consultez l'un ou l'autre des articles de Jean Vincent dans la « Voix ouvrière », où le leader communiste met en pièces celui que vous appelez l'iconoclaste !

En guise de conclusion provisoire : Illich et les critiques de l'institution médicale ont visé juste, même si toutes leurs thèses ne doivent pas être prises pour de l'argent comptant ; leur but est d'ouvrir un débat ; si le docteur Rentchnick croit clore ce dernier en maniant l'injure et la calomnie, il se trompe ; il faudra bien qu'il trouve des arguments solides ; ou alors que les médecins changent de porte-parole.

## Une cigale des années soixante

« L'industrie horlogère étant localisée dans certaines régions ou certains cantons particuliers, il est bien clair que des problèmes vont s'y poser, et ce d'autant plus qu'à l'intérieur même de l'aire horlogère, des différences se manifestent au gré du départ ou de l'installation des centres de décision, sans que les collectivités publiques, pourtant directement concernées, ne puissent agir avec efficacité. Le restructuration horlogère peut conduire à une destructuration ou au démantèlement de l'économie de régions entières.

» L'examen des tendances récentes démontre que pour fuir les désavantages existant actuellement en raison de la situation particulière de la Suisse et de son franc, mais aussi pour bénéficier des bas salaires pratiqués dans certains pays, de grands groupes horlogers n'hésitent pas à transférer une partie de leur production à l'étranger, quitte à approfondir encore les conséquences de la crise pour les travailleurs suisses, ou à renvoyer les travailleurs étrangers dans leur pays d'origine. On est sans scrupule pour les incidences qui en découlent pour des régions qui s'étaient fait de l'horlogerie une vocation.

» Au lieu de suivre une politique intelligente d'internationalisation et de prise de participation commerciale à l'étranger, on pratique la multi-nationalisation et l'éparpillement des unités de production en s'attaquant à la substance même de notre patrimoine économique. »

Ce cri d'alarme et ce diagnostic pessimiste, Charles-Henri Augsburgers les lançait au milieu du mois de novembre dernier devant le congrès du Parti socialiste neuchâtelois. On sait que celui-ci, le même jour, votait une résolution demandant notamment « au Conseil d'Etat neuchâtelois et à la Confédération, avec la participation des banques et des secteurs industriels concernés, de créer une société de participation dont l'activité et les

### 1. Evolution de la main-d'œuvre horlogère

Années	Main-d'œuvre en fabrique	Main-d'œuvre à domicile	Total
1950	53 171	7 068	60 239
1955	62 159	7 867	70 026
1960	65 127	9 089	74 216
1965	72 600	11 322	83 922
1970	76 045	13 403	89 448
1971	73 119	11 390	84 509
1972	65 892	9 527	75 419
1973	65 591	10 172	75 763
1974	66 057	10 331	76 388

### 2. La main-d'œuvre horlogère selon le sexe <sup>1</sup>

	Chiffres absolus			Chiffres relatifs		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1930	36 463	23 091	59 554	61,2 %	38,3 %	100 %
1940	27 603	22 431	50 034	55,1 %	44,9 %	100 %
1950	34 648	29 356	64 004	54,1 %	45,9 %	100 %
1960	40 188	37 830	78 018	51,5 %	48,5 %	100 %
1970	40 262	46 989	87 251	46,1 %	53,9 %	100 %

<sup>1</sup> Annuaire statistique de la Suisse 1974, pp. 50-51

### 3. La main-d'œuvre horlogère selon l'origine <sup>2</sup>

	Exploitations				Personnes occupées					
	Nombre	Total	H	F	Suisse			Etrangers		
					Total	H	F	Total	H	F
1972	1 099	64 499	32 488	32 011	46 278	25 337	20 941	18 221	7 151	11 070
1973	1 027	64 044	31 913	32 131	44 571	24 211	20 360	19 473	7 702	11 771
1974	1 020	64 595	31 914	32 680	43 218	23 391	19 827	21 376	8 523	12 853

<sup>2</sup> La Vie économique, 3/1973, 3/1974, 3/1975.

objectifs seraient déterminés par un plan de réorientation de l'industrie horlogère, particulièrement dans les domaines de la micro-technique et de l'électronique ».

Ce rappel est spécialement utile au moment de tenter de faire le point de la crise de l'horlogerie suisse telle qu'elle est apparue jusqu'ici : les appels, les mises en garde, les débats se sont multipliés de tous côtés, depuis des mois, au chapitre de la montre suisse, mais on a peu enregistré de propositions aussi précises et d'analyses aussi claires.

En fait, pour tenter de comprendre les véritables enjeux, il faut d'abord noter les composantes démographiques et humaines des questions posées par la remise en cause de la prédominance et de la capacité concurrentielle de l'horlogerie suisse, telle qu'elle apparaît aujourd'hui au grand jour, telle qu'en réalité elle se manifeste depuis un certain nombre d'années.

A travers l'évolution des différentes couches de la population horlogère se révèle nettement la trajectoire suivie par l'industrie en question.

Il est toutefois spécialement difficile d'évaluer avec certitude les nombre des personnes qui travaillent dans le secteur horloger, de repérer les structures tout à fait exactes de cette main-d'œuvre ; cela provient du fait que les évaluations inévitables découlent de plusieurs recensements statistiques, eux-mêmes lancés sur des bases différentes ; les chiffres que nous donnons ci-contre, pour indispensables qu'ils soient, sont seulement le résultat de recoupements, et ainsi faut-il les considérer comme des ordres de grandeur (les totaux peuvent légèrement varier d'un tableau à l'autre !).

#### Circonstances favorables

Pendant les années soixante, l'industrie horlogère suisse bénéficie de circonstances extrêmement favorables : l'expansion économique mondiale lui assure des débouchés et une demande élevée de produits horlogers ; le franc suisse, sous-évalué par rapport aux autres monnaies, favorise les

exportations. Toute cette période verra un constant accroissement du nombre des travailleurs de l'horlogerie (tableau 1 ; chiffres fournis par la Convention patronale horlogère) qui culmine à près de 90 000 en 1970 (les horlogers représentent — c'est un taux relativement stable dans le temps — environ 7,5 % de la main-d'œuvre totale du secteur secondaire, soit environ 2,9 % de la population active).

#### Recours aux femmes et aux étrangers

Ce climat de la dernière décennie n'incitera pas à un véritable effort de rationalisation (certaines étapes seront pourtant franchies dans ce sens, mais mineures par rapport aux insuffisances révélées par la crise). Pour faire face à la concurrence étrangère sans procéder à des restructurations profondes, on recourt de plus en plus à une main-d'œuvre moins coûteuse parce que moins spécialisée, les étrangers et les femmes. En ce qui concerne ces dernières, on notera (tableau 2) que l'accroissement du volume de la main-d'œuvre horlogère est due, pour les années 30 à 70, d'abord à une augmentation du personnel féminin (hausse de pratiquement 100 % ; hausse de plus de 9000 unités entre 1960 et 1970). En ce qui concerne les travailleurs immigrés, on constate que

leur augmentation (tableau 3) s'est même poursuivie de 1972 à 1974, tandis que le nombre des Suisses et des Suissesses ne cessait de décroître (il apparaît en définitive que, jusqu'en 1974, la main-d'œuvre horlogère est composée pour les deux tiers de personnel d'origine suisse, et pour un tiers de personnel d'origine étrangère).

Ces chiffres laissent apparaître à l'évidence combien les problèmes de chômage, notamment, seront encore aggravés par les caractéristiques professionnelles d'une population de travailleurs de moins en moins qualifiés en moyenne (le tableau 4 illustrant la « montée » des employés face à la stagnation du nombre des ouvriers à l'atelier, complète encore ce diagnostic).

#### Restructurations urgentes

La photographie du milieu sur lequel va s'abattre la crise, imposant à la fois l'urgence d'une restructuration de la production longtemps retardée et celle, non moins urgente de la commercialisation (apparition de la montre électronique, irruption sur le marché de producteurs non spécialisés) ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas le problème posé par les salaires. C'est par quoi nous commencerons notre prochain article consacré à l'horlogerie et aux horlogers.

#### 4. Evolution et répartition de la main-d'œuvre horlogère selon le statut professionnel

Années	Nombre de maisons	Employés	Employés de fabrication	Ouvriers à l'atelier	Total I - III	Ouvriers à domicile	Total I - IV
		I	II	III	IV		
1950	1 863	10 052		43 119	53 171	7 068	60 239
1960	2 167	13 510		51 617	65 127	9 089	74 216
1970	1 618	17 307	6 109	52 629	76 045	13 403	89 448
1971	1 432	17 269	6 480	49 370	73 119	11 390	84 509
1972	1 309	16 077	5 836	43 979	65 892	9 527	75 419
1973	1 258	17 325	6 153	42 113	65 591	10 172	75 763
1974	1 177	17 917	6 090	42 050	66 057	10 331	76 388

## A l'intérieur ou de l'extérieur

« Après comme avant, lutte à mort contre la sois-disant défense nationale qui n'est qu'une défense d'un régime et d'une classe dressée contre le socialisme international.

» Après comme avant, lutte acharnée contre la légalité bourgeoise et capitaliste et pour la légalité ouvrière et socialiste... »

— Le voilà maintenant qui se met à recopier purement et simplement des tracts gauchistes !

— Non pas : il s'agit d'un article de Léon Nicole, paru dans « Le Travail » (organe du Parti socialiste genevois) du 28 novembre 1929, que je trouve dans le remarquable ouvrage publié par les Editions adversaires, «Le Mouvement ouvrier suisse» (Documents de 1800 à nos jours), rédigé par un « Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier » de Zurich, et traduit et adapté par un « collectif » genevois.

Le Parti socialiste suisse, réuni à Bâle, venait de se prononcer pour une participation socialiste au Conseil fédéral par 324 voix contre 137. Et Nicole, qui était adversaire de la participation, de poursuivre en ces termes :

« Nous maintenons aujourd'hui plus fermement que jamais qu'une telle lutte se conduit plus aisément de l'extérieur qu'à l'intérieur d'un gouvernement à majorité et à direction bourgeoises et capitalistes, où l'un des nôtres ne pourrait être qu'en raison d'un acte de volonté de la majorité bourgeoise gouvernant le pays.

» Nous maintenons que les mesures prises contre les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière par un tel gouvernement dans lequel l'un des nôtres collaborerait porteront un préjudice certain à l'élan de notre parti et à son effort de propagande.

» Nous maintenons (...) que notre parti ne peut accepter une collaboration gouvernementale qu'à

la condition qu'il s'agisse d'un gouvernement à buts nettement socialistes. »

(op. cité, p. 228)

On le sait : la question ne se posa finalement pas, puisque le candidat socialiste, le président de la ville de Zurich, fut battu, comme il fut encore battu quelques années plus tard par le candidat bourgeois Wetter. Il fallut attendre 1943 pour qu'un socialiste — Nobs — entrât enfin au Conseil fédéral.

Rétrospectivement, sans vouloir donner raison à Léon Nicole, on peut se dire cependant qu'il n'avait pas « tout tort » ! Qu'à tout le moins, la question reste posée. Car si les socialistes ont gagné des sièges, il n'est pas certain qu'ils aient gagné des voix, compte tenu de l'indifférence grandissante des citoyens vis-à-vis de la « politique ». Et il n'est pas certain non plus que les sièges qu'ils ont gagnés soient aussi « à gauche », aient la même valeur « socialiste » que les sièges d'avant-guerre...

... Mais il est bien vrai que je n'entends rien en matière de politique !

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Un pur...

... trouve toujours un plus pur qui l'épure. Ce dicton grinçant vient à la mémoire en considérant les scissions qui s'opèrent à la chaîne dans les mouvements extrémistes de gauche et de droite. « Die Tat » (9.1.) a pris prétexte de la scission intervenue dans la « RAZ » (organisation de construction révolutionnaire de Zurich) abandonnée par des membres constituant l'« AP » (Groupe communiste politique ouvrière) pour commenter cette maladie des groupes marginaux. Il relève que les reproches que se lancent les participants

des deux groupes sont absolument incompréhensibles pour les non-initiés, c'est-à-dire pour le citoyen moyen, mais le quotidien zurichois se demande si les intéressés eux-mêmes se comprennent encore.

## Revue de réflexion politique

— C'est une langue plus traditionnelle et des articles moins ésotériques qui sont publiés dans la revue mensuelle « Schweizer Monatshefte » (janvier). Le politologue Leonhard Neidhart estime que les élections au Conseil national ont restitué l'équilibre politique des partis grâce au gain socialiste de neuf sièges à l'Assemblée fédérale. Il note par ailleurs qu'il s'agit de la plus forte modification du nombre de mandats depuis les premières élections au système proportionnel en 1919.

Dans le même numéro, une étude du chancelier Karl Huber (responsable, rappelons-le, de la préparation du programme de législature que présentera le Conseil fédéral). Le titre : « La Suisse face à quatre années difficiles, des constantes dans le changement ».

Regrettons l'absence, en Suisse romande, de revues de réflexion politique comme ces « Schweizer Monatshefte », d'inspiration libérale, « Schweizer Rundschau », ou en relation avec des partis : « Profil » (socialiste), ou « Politische Rundschau » (radical). Evidemment, le marché est plus large en Suisse alémanique, même s'il reste restreint.

## Une race qui s'éteint

— La presse a consacré plusieurs articles nécrologiques à Martin Rosenberg, le père de la formule magique pour la formation du Conseil fédéral, et un « faiseur » de conseillers fédéraux comme il n'y en a plus. Lui-même n'a jamais détenu de mandat. Il était correspondant parlementaire du « Vaterland », de Lucerne, et secrétaire de ce qui était encore le parti KK (catholique conservateur).

— A noter dans le supplément hebdomadaire « politique et culturel » de la bêloise « National Zeitung », un article fleuve sur l'économie mondiale, dû à la plume du professeur à l'Université de Saint-Gall Silvio Bruner et intitulé « Crise économique mondiale et récession — Des années trente à nos jours : parallèles et différences ». Avec la publication d'une telle somme, c'est un véritable défi que la NZ lance à ses lecteurs : on voit mal quelle autre publication non spécialisée aurait l'audace de proposer à son public un texte à la fois aussi volumineux et aussi dense (l'auteur ne lésine pas en effet sur les références à J.K. Galbraith et sur les citations des bulletins de la Banque nationale suisse). Parallèlement, dans le même numéro de la NZ, quelques notes intéressantes :

#### **Manuel du divorce**

— Le Mouvement zurichois pour la libération de la femme vient de publier un « Manuel du divorce » qui recense tous les problèmes posés à la femme qui désire « retrouver sa liberté » (case postale, 8025 Zurich).

— Rappel d'un inquiétant recensement publié à l'occasion de la première conférence européenne des jeunes syndicales : 1,2 million de jeunes sont sans travail dans la communauté européenne (70 % des jeunes Italiens sont chômeurs, 45 % des jeunes Français et 40 % des jeunes Belges).

#### **Audiovisuel**

— Rappel de l'existence d'une synthèse sur les expériences tentées dans notre pays en fait de pédagogie audiovisuelle : il s'agit de l'annuaire 73/74 de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (parution aux éditions Huber à Frauenfeld) qui fait le tour de la Suisse entière à ce chapitre important de l'enseignement moderne, dresse l'inventaire des publications (en allemand) à ce sujet, et propose à la méditation des spécialistes un modèle zurichois pour l'avenir.

## **GENÈVE**

### **Centre de loisirs : une formule passionnante**

On hésite à parler une fois encore des centres de loisirs. Rien de plus lassant, en fin de compte, que ce scénario immuable qui fait s'opposer des animateurs, dont les réalisations ne sont régulièrement pas à la hauteur de l'idéal maintes fois répété, et des autorités nostalgiques des patronages d'autrefois, où football et courts-métrages suffisaient à délivrer du mal toute une jeunesse. Il vaut cependant la peine de revenir sur les péripéties du débat qui, à Onex, cité satellite de la périphérie genevoise, a opposé un maire libéral, plus connu pour sa poigne que pour ses réalisations aux deux partis de la gauche.

Le fonctionnement du centre de loisirs ne donnant satisfaction à personne, allait-on suivre le maire qui, pour « mettre de l'ordre » dans la maison, prônait sa municipalisation ?

#### **Depuis plus de dix ans**

On connaît la formule qui, à Genève, est à la base de l'organisation des centres de loisirs : financés par le canton et la commune, ils sont dirigés par une association formée de délégués des différentes sociétés du secteur et dont la commune n'est qu'une des parties prenantes parmi d'autres.

Cette formule, mise en place depuis plus de dix ans, apparaît aujourd'hui particulièrement riche de promesses.

L'administration n'exige pas, en contrepartie de ses subventions, de prendre le contrôle absolu de l'organisme que cet argent permet en définitive de faire vivre. L'association est ouverte à chacun, et les bénévoles qui la composent, dialoguent beaucoup plus librement avec les utilisateurs à travers le comité qu'ils peuvent élire, que ne pourrait le tenter l'administration. On aboutit ainsi, dans les meilleurs des cas — mais ce n'est pas

un hasard — à une animation qui, pour l'essentiel, repose sur ceux à qui elle s'adresse : jeunes qui forment la majorité des utilisateurs, militants bénévoles habitant le quartier, la commune.

Au-delà des loisirs, de tels centres posent aujourd'hui des questions sur la vie des quartiers ; en effet, pour beaucoup, la réussite d'une entreprise d'animation dépend de la façon dont pèse sur les responsables le poids de l'administration.

#### **Les limites de l'initiative privée**

L'attitude de la droite genevoise — le conflit ne se limite pas au cas d'Onex — est significative d'une certaine conception de l'initiative privée. Lorsque l'on parle de municipalisation, on entend imposer un diagnostic politique bien précis : les bienfaits de l'initiative privée s'arrêtent là où les avantages d'une élite sociale et financière ne sont plus évidents, entendez là où ils ne concourent plus à accroître des privilèges, de fortifier une mainmise directe sur le système. Inutile donc de songer même à permettre à tous les membres d'une collectivité de prendre les décisions qui concernent leur existence !

Il ne faut cependant pas se le dissimuler : les problèmes n'ont pas manqué, qui ont souvent compromis le succès de la formule actuelle.

Fréquemment en effet, des animateurs se sont payés de mots, ou ont enflé à plaisir les conflits avec les associations ou les administrations communales. C'est ainsi la personnalité ou les compétences de l'animateur qui sont en cause, la politique d'engagement menée par les associations concernées trouvant de rapides limites, notamment dans des considérations financières. On veut espérer que le rapport d'experts qui doit déboucher sur un nouveau statut des centres de loisirs, rapport qui dort dans les tiroirs du Conseil d'Etat, sera accompagné d'une revalorisation des traitements. On ne peut pas défendre une politique sociale acceptable, en oubliant la rémunération de ceux qui — animateurs, assistants sociaux — qui sont chargés de l'appliquer.

# L'outrecuidance des Organisations progressistes

— « A court terme, c'est une erreur de croire que l'on peut résoudre le problème du sous-emploi par une réduction massive de la durée du travail, qui deviendrait uniforme pour tous. »

— « En temps de marasme ou même de dépression économiques, une réduction abrupte et indifférenciée de la durée du travail renforcerait les tendances à la crise. »

— « Les objectifs de la politique régionale seraient remis en question, parce que les entreprises des régions déjà très développées attireraient encore plus de main-d'œuvre provenant des régions marginales en faveur desquelles la politique régionale a été conçue et appliquée. »

— « L'équilibre de notre balance des revenus serait compromis ou deviendrait même irréalisable. »

— « La comparaison de la durée du travail entre pays, dans les secteurs de l'industrie et de la construction, montre que la Suisse se situe dans la moyenne et que, sous ce rapport, il n'est pas urgent de procéder à une réduction marquée. »

— « On ne peut invoquer des raisons relevant de la médecine du travail et de la politique sociale pour préconiser une réduction aussi abrupte et massive de la durée du travail. »

## Refus massif

Bref, à suivre le Conseil fédéral (message du 26 novembre 1975), il ne reste à proprement parler aucun argument, qu'il s'agisse de la politique sociale ou économique, qui justifie le passage aux 40 heures de travail hebdomadaire tel que le rendrait possible l'acceptation par le peuple du texte de l'initiative des Organisations progressistes ! A se demander même pour quels motifs dès lors, les « partenaires sociaux » entameraient des négociations conventionnelles pour parvenir progressivement à un résultat si contestable dans le fond... Il sera temps, dès que s'amorcera, entre syndicats et patronat, le dialogue annoncé, d'analyser point

par point le poids des réserves développées par l'Exécutif.

Pour l'heure, c'est un autre chapitre de la leçon infligée par le Conseil fédéral qui choque. A plu-

---

## La genèse

*1815 : Zurich et Thurgovie éditent des prescriptions concernant la protection des enfants, en limitant la durée du travail dans les fabriques. Il s'avère que ces prescriptions sont inapplicables.*

*1846 : Une ordonnance glaronnaise limite non seulement la durée du travail des enfants mais encore celle des adultes des deux sexes employés dans les filatures; la première réglementation en Europe concernant la durée du travail des hommes (13 heures de jour et 11 heures de nuit dans les entreprises pratiquant le travail en équipes; journée de travail de quinze heures pour les autres entreprises; durée hebdomadaire de travail de 66, 78 ou 84 heures).*

*1877 : Première loi fédérale sur le travail dans les fabriques; journée de onze heures et de dix heures le samedi ainsi que la veille des jours fériés; semaine de 65 heures.*

*1905 : Revision de la loi sur les fabriques de 1877 par la loi concernant la durée de la journée de travail du samedi, etc.; journée de neuf heures les samedis et veilles de jours fériés, durée hebdomadaire du travail de 64 heures.*

*1914 : Loi fédérale sur le travail dans les fabriques; journée de dix heures (entrée en vigueur en 1920 à cause de la Première guerre mondiale).*

*1919 : Revision de la loi sur les fabriques : semaine de 48 heures.*

*1947 : Les articles dits économiques de la Constitution fédérale donnent compétence à la Confédération d'édicter des prescriptions générales concernant la protection des travailleurs.*

---

siens reprises, au long de son refus de l'initiative des POCH, le Conseil fédéral revient sur l'exposé de ses compétences : « (...) Depuis 1947, la Confédération peut édicter des prescriptions géné-

rales sur la protection des employés et ouvriers, en vertu de l'article 34 ter, 1er alinéa, lettre a, de la Constitution fédérale. Cette législation comprend naturellement les dispositions concernant la durée maximale du travail » ; ou ailleurs : « (...) En vertu de l'article 34 ter de la Constitution, la Confédération a le droit de légiférer sur la protection des employés ou ouvriers. C'est pourquoi il lui appartient de fixer les durées hebdomadaires maximales s'appliquant aux travailleurs. Il suffirait donc de modifier les lois en vigueur » ; ou encore : « (...) Cette initiative populaire rompt avec la tradition et le système juridique en vigueur selon lesquels le législateur n'édicte des prescriptions de protection que pour les travailleurs (employés et ouvriers) : d'après la teneur de l'initiative, la durée hebdomadaire du travail à 40 heures devrait s'appliquer non seulement aux travailleurs, mais encore aux personnes exerçant une activité indépendante (aux agriculteurs par exemple) et aux employeurs ».

## A qui la faute ?

On reproche donc aux Organisations progressistes d'avoir court-circuité les processus traditionnellement reconnus, d'avoir passé outre les compétences acquises, ici en matière d'amélioration du quotidien des travailleurs (et bien sûr, les pièges sont nombreux, que n'ont pas évité les promoteurs de l'initiative, coupables, dit encore le message, d'avoir proposé à la signature une « initiative législative déguisée »). C'est là un crime de lèse-majesté qui peut paraître fondamental aux gardiens de l'ordre et du droit (constitutionnel ou autre). Mais à qui la responsabilité de ces débordements jugés intolérables ? Aux POCH, qui auraient pris le mors aux dents, ou au Conseil fédéral, qui depuis sept ans avait la compétence officielle de réduire la durée du travail hebdomadaire de quarante-six à quarante-cinq heures, et qui ne s'est décidé à cette modification, d'ailleurs largement admise dans la pratique, que dans les remous provoqués par l'initiative des quarante heures ?